

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
27 FÉVRIER 2018 À 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (RCA07 22019) AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT (RCA 14 22014) AFIN DE MODIFIER CERTAINES ANNEXES (ENSEMBLE DE L'ARRONDISSEMENT)

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 12 février 2018, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **27 février à 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement vise à corriger l'annexe K du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), intitulée « Les noyaux villageois de Saint-Henri – Guide de connaissance et de sensibilisation » afin de remanier la table des matières et l'annexe A du Règlement sur le lotissement (RCA14 22014) qui est un formulaire de requête pour une demande de permis de lotissement.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 15 février 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate